

Guides > Politiques, règlements et directives > Absence à une évaluation (2e cycle)

Université de Montréal
École de [bibliothéconomie](#) et des [sciences de l'information](#)

Absence à une évaluation (2e cycle)

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès de la directrice.

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par la directrice.

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par la directrice, après consultation de l'enseignant. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

[École de bibliothéconomie et des sciences de l'information](#)
Besoin d'aide ? [Nous joindre](#)